

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 29

L'an deux mille neuf  
Le 27 juillet  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mrs Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Mme Thérèse HALSOUET, M. Beñat ELIZONDO, Mme Claire d'ELBEE

Pouvoirs :

Mme Valérie ANDIAZABAL à Mme Agnès GIACOMETTI  
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme Isabelle RAGOZIN  
M. Didier PICOT à Mme HACALA  
M. Dominique MELE à M. Renaud LASSALLE  
M. Francis GAVILAN à Mr Léon MARIN

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**Objet : Extension de la crèche halte garderie « Ohantzea » - 17 Rue Dongaitz Anaiak à Urrugne**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les nombreuses demandes des familles en matière d'accueil de la petite enfance ont amené les gestionnaires de la crèche « Ohantzea » à solliciter l'ouverture d'une nouvelle structure pour l'accueil spécifique des enfants de 18 mois à 4 ans.

Un agrément a donc été sollicité auprès de la PMI pour l'accueil d'un groupe de 16 enfants dans les anciens locaux du Centre de Loisirs Sans Hébergement, rue Dongaitz Anaiak.

Des travaux ont été engagés par la mairie pour un montant total de 35 000 € TTC réalisés sur les deux exercices 2009-2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE une aide financière la plus élevée possible de la CAF dans le cadre du « fonds d'abondement du plan d'aide à l'investissement pour la petite enfance »
- AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant à la convention signée le 16 juillet 2008 avec le Président de l'Association « Ohantzea ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :